

N° 2023-27 - Décision du Président

Convention de mise à disposition de matériel scénique à titre gratuit entre la communauté de communes des Versants d'Aime et l'école de musique de Haute-Tarentaise

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les attributions du Président ;

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-54 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

DECIDE

ARTICLE 1 – De signer la convention, annexée à la présente décision, relative à la mise à disposition de matériel scénique, entre la communauté de communes des Versants d'Aime et l'école de musique de Haute-Tarentaise.

ARTICLE 2 – La convention est conclue pour la période du mardi 6 juin 2023, 16h30 au lundi 12 juin 2023, 13h.

ARTICLE 3 – Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise est chargé de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 4 – Pour extrait conforme certifié par le Président qui transmet à Monsieur le préfet conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Fait à Séez, le 30 mai 2023

Yannick AMET
Président





CONVENTION DE MISE A DISPOSITON DE MATERIEL SCENIQUE A TITRE GRATUIT

Entre :

La Communauté de Communes Les Versants d'Aime, sise 1002, avenue de Tarentaise – BP. 60 – 73210 AIME-LA-PLAGNE CEDEX, représentée par Monsieur Lucien SPIGARELLI, Président, dûment habilité par délibération n°2020-063 en date du 08 juillet 2020,

Ci-après dénommée « les Versants d'Aime »

D'une part,

Et

L'école de musique de Haute Tarentaise, sise Bâtiment Intercommunal niveau 2 – 16 rue Saint Michel – 73700 BOURG SAINT MAURICE, représenté par Monsieur Yannick AMET, agissant en tant que Président de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise.

Ci-après dénommée « l'utilisateur »,

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

L'école de musique, théâtre et danse, Le Cali'son, met à disposition de l'utilisateur, le matériel suivant à titre gratuit pour la période du mardi 6 juin 2023 - 16h30 au lundi 12 juin 2023 - 13h :

Désignation du matériel :

- 4 micros HF sans fils (piles non fournies) d'une valeur de 249€ chacun.

Fait en deux exemplaires, à AIME-LA-PLAGNE, le

Pour les Versants d'Aime,
Le Président,
Lucien SPIGARELLI

Pour l'utilisateur,
Le Président,
Yannick AMET